

Avis public du scrutin

Vote par correspondance

Municipalité

Notre-Dame-des-Bois

Scrutin du

2017

11

05

année

mois

jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

- un scrutin sera tenu;
- les candidats à cette élection pour le ou les postes ci-après mentionnés sont :

Page 1 de 2

POSTE : MAIRE

1. Yvan Goyette
Prénom Nom
65, 8e rang Ouest, Notre-Dame-des-Bois
Adresse

Parti autorisé ou équipe reconnue

2. Claude Granger
Prénom Nom
46, chemin Lisa Bousquet, Notre-Dame-des-Bois
Adresse

Parti autorisé ou équipe reconnue

3. _____
Prénom Nom
Adresse

Parti autorisé ou équipe reconnue

POSTE : _____

1. _____
Prénom Nom
Adresse

Parti autorisé ou équipe reconnue

2. _____
Prénom Nom
Adresse

Parti autorisé ou équipe reconnue

3. _____
Prénom Nom
Adresse

Parti autorisé ou équipe reconnue

POSTE : _____

1. _____
Prénom Nom
Adresse

Parti autorisé ou équipe reconnue

2. _____
Prénom Nom
Adresse

Parti autorisé ou équipe reconnue

3. _____
Prénom Nom
Adresse

Parti autorisé ou équipe reconnue

- un vote par anticipation sera tenu de 12 h à 20 h au(x) endroit(s) et à la (aux) date(s) ci-dessous indiqués :

1^{er} jour : endroit 35, route de l'Église 2^e jour endroit _____
date 29 octobre 2017 (s'il y a lieu) : date _____

section de vote (n^{os}) 1 à 6 section de vote (n^{os}) _____ à _____

SMC-41-VF (12-09)

Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, articles 171, 582.1 et 659.4

.../ 2

4. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2017	11	05
année	mois	jour

endroit : 35, route de l'Église

endroit : _____

section de vote (n^{os}) 1 à 6

section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit : _____

endroit : _____

section de vote (n^{os}) _____ à _____

section de vote (n^{os}) _____ à _____

endroit : _____

endroit : _____

section de vote (n^{os}) _____ à _____

section de vote (n^{os}) _____ à _____

5. renseignements sur le vote par correspondance :

- le ou les bulletins de vote doivent être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30

le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin soit le :

2017	11	03
année	mois	jour

- les électeurs pouvant voter par correspondance qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour

précédant celui fixé pour le scrutin soit le :

2017	10	30
année	mois	jour

, aux jours et aux heures suivants :

Jour : 30 oct, 1er nov, 2 nov et 3 nov , de : 9 h à : 11 h 45 ;

Jour : 30 oct, 1er nov, 2 nov et 3 nov , de : 13 h à : 16 h ;

Jour : _____ , de : _____ à : _____ ;

Jour : _____ , de : _____ à : _____ ;

Jour : _____ , de : _____ à : _____ .

Pour plus d'information, vous pouvez me joindre ou joindre mon adjoint, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection
Adresse : 35, route de l'Église
Notre-Dame-des-Bois

Adjoint
Adresse : _____

Numéro de téléphone : 819 888-2724

Numéro de téléphone : _____

6. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit : Centre communautaire, 35, route de l'Église

date : 5 novembre 2017

heure : 20h30

Signature

Donné à _____, le

Notre-Dame-des-Bois
Municipalité

2017	10	19
année	mois	jour


Président d'élection